

"Monsieur le Préfet,

J'ai une maison sur la commune de St LONGIS et je tiens à dire, après avoir lu les documents, que l'étude du promoteur INNOVENT **ne couvre toujours pas le cycle complet de vie des chauve-souris** : à savoir les **4 mois** importants entre la fin de l'hibernation des adultes et la naissance puis la croissance des jeunes, leur apprentissage de la chasse de façon autonome avant d'être prêts à hiberner à leur tour.

Cette nouvelle étude est toujours insuffisante.

Aussi, le permis doit être refusé car INNOVENT n'a pas respecté la demande du Tribunal Administratif.

Bien cordialement,

Catherine GARREAU
Avocat honoraire"